

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1230 12 mai 2015

SOMMAIRE

Aabar Block S.a r.l 58996	Digital Services XXVI (GP) S.a r.i 58998
AEC Structured Finance (Lux) S.à r.l 58995	DJ Manhattan Luxco S.à r.l58996
Agrandir S.à r.l 58997	Donald HoldCo S.à r.l 59018
Aquador S.à r.l59040	EPF Acquisition Co 35 S.à r.l 59028
Ardagh Holdings S.A 59007	Esprit Bois 59037
Art Jardin S.à r.l59040	GN Logistics Luxembourg S.à r.l 59001
Audiex S.A 59023	GN Transport Luxembourg S.à r.l 59001
Autoplex & Cie SNC58997	Immomed Sàrl 59000
Avalanche Mobile International S.A 59010	L'Abbaye S.A
Bleu & Vert58997	Lone Star Capital Investments S.à r.l 58999
BNY Mellon Fund Management (Luxem-	Luxembourg Investment Company 37
bourg) S.A 58995	S.à.r.l 59005
Bulgarian Acquisition Company IV S.à r.l.	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR
Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l.	New Market Research59014
58997	Orthomedix s.à r.l 59038
Caste AG 59025	Pan European Value Added Venture S.C.A.
Centrum K Luxembourg S.à r.l 59010	59027
CF Services Luxembourg59026	PMM Holding (Luxembourg) AG59005
China-Luxembourg Culture Exchange	Rovere Société de Gestion S.A 59004
A.s.b.l	Sankaty European Investments II, S.à r.l.
C. Karp-Kneip Constructions S.A 59010	58995
Constantinople Lux I S.à r.l 59014	Secura Investments S.à r.l 59004
Corestate Shelf Holdco 3 S.à r.l 59018	Stonebridge Re S.A. 5900 4
Crystal B TopCo S.à r.l 59001	Taunus Insurance Opportunities SCS 59002
Deutsche Payment IPSP Ltd., Luxembourg	Treveria Ten S.à r.l 59003
Branch 58998	Treveria Thirty S.à r.l 59003
Digital Services XVIII (GP) S.à r.l 58994	Treveria Twenty-Four S.à r.l 59023
Digital Services XXIV (GP) S.à r.l 58994	



Bulgarian Acquisition Company IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve. R.C.S. Luxembourg B 130.584.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 19 mars 2015

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015045599/15.

(150052718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Digital Services XVIII (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 186.471.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 février 2015

En date du 19 février 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Julien DE MAYER, né le 9 avril 1982 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Digital Services XVIII (GP) S.à r.l.

Référence de publication: 2015045685/20.

(150052218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Digital Services XXIV (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.496.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 février 2015

En date du 19 février 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Julien DE MAYER, né le 9 avril 1982 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 23 mars 2015. Digital Services XXIV (GP) S.à r.l.

Référence de publication: 2015045687/20.

(150052248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Sankaty European Investments II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.087,60.

Siège social: L-1748 Munsbach, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.074.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société En date du 20 mars 2015

En date du 20 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Grindale Gamboa de son mandat de Gérant de classe B de la Société avec effet au 20 mars 2015:
- de nommer Dimitri Nys, né le 12 octobre 1984 à Ottignies-Louvain-la-Neuve, ayant comme adresse professionnelle: 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 20 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Ranesh Ramanathan, gérant de classe A
- Sally Fassler, gérant de classe A
- Myleen Tapawan Basilio, gérant de classe B
- Dimitri Nys, gérant de classe B

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044680/21.

(150050994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

AEC Structured Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 164.876.

Par résolutions prises en date du 17 mars 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Shari Verschell Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 41 st Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 2 mars 2015 et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Jill Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 41 st Floor, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 2 mars 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015044860/15.

(150051338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 28.166.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 19.03.2015:

- Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Bestellung von:
- * Herrn David Turnbull als Vorsitzenden des Verwaltungsrates

160, Queen Victoria Street

GB - London EC4V 4 LA

- * Herrn Udo Göbel als Mitglied des Verwaltungsrates
- 1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

* Herr Peter Raab als Mitglied des Verwaltungsrates

Herzogstrale 15



D-40217 Düsseldorf

bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2016 stattfinden wird.

- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von Herrn David Turnbull zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2016 stattfinden wird.
- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von Herrn Udo Göbel zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2016 stattfinden wird.
- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von KPMG Luxembourg, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 -Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133 als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2015 bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2016 stattfinden wird.

BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A.

Udo Göbel / Anne de Nonancourt

Managing Director / Associate Director

Référence de publication: 2015044930/29.

(150051538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

DJ Manhattan Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.066.791,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.034.

- 1. Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 13 février 2015 que M. Hector Armando Fernandez Rousselon a démissionné du poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 1 er février 2015.
- 2. Il résulte de ces mêmes résolutions datées du 13 février 2015 que M. Martin Alejandro Martinez Altamirano, né le 23 septembre 1967 à Mexico, Mexique, résidant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP.01210, Mexico, D.F., Mexique, a été nommé au poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 1 er février 2015 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance au 1 er février 2015 est composé comme suit:

- M. Jose Antonio Perez Helguera, gérant de classe A;
- M. Martin Alejandro Martinez Altamirano, gérant de classe A;
- M. Daniel Boone, gérant de classe B; et
- M. Pierre Crasquin, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045004/21.

(150051602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Aabar Block S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.765.

EXTRAIT

En date du 24 mars 2015, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Vishal Sookloll, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 17 mars 2015;
- Madame Zuzanna Zielinska-Rousseau, née le 13 August 1977 à Chojnice, Pologne, et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 17 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015045522/16.

(150052627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.



Agrandir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans. R.C.S. Luxembourg B 49.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015045556/12.

(150052591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve. R.C.S. Luxembourg B 137.222.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 19 mars 2015

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015045600/15.

(150052719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Autoplex & Cie SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.970.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé signé en date du 23.02.2015 et prenant effet au 01.10.2014 que

Monsieur François de la Villéon a cédé 34 parts sociales de Catégorie B dans le capital social de la société AUTOPLEX & Cie SNC avec siège au 10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.970 à AUTOPLEX INTERNATIONAL S.A., avec siège au 10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.517.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

AUTOPLEX & Cie SNC

Référence de publication: 2015045580/16.

(150052155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Bleu & Vert, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, 152, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 171.602.

Constatation de cessions de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 28 novembre 2014, Monsieur Régis CAPART, né le 01.11.1968 à Verdun, demeurant au 23 bis rue des Moissonneurs F - 54620 Doncourt-les-Longuyon, a cédé (quarante-huit) 48 parts sociales qu'il détenait dans la société BLEU & VERT Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 152, route de Longwy L-4831 Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 171602 à la société ENVIRONNEMENT 2000+, société à responsabilité limitée de droit français immatriculée au RCS n° 492 270 152 R.C.S. BRIEY, dont le siège social se trouve au 86 Rue de Lorraine F - 54400 Cosnes-et-Romain, représentée par ses gérants Monsieur Régis CAPART, paysagiste, demeurant au 23 bis Rue des Mois-



sonneurs F - 54620 Doncourt-les-Longuyon et Monsieur Eric FERRARI, paysagiste, demeurant au 88 Rue de Lorraine F - 54400 Cosnes-et-Romain,

Monsieur Eric FERRARI, né le 24.10.1966 à Longwy, demeurant au 88 Rue de Lorraine F - 54400 Cosnes-et-Romain, a cédé (cinquante) 50 parts sociales qu'il détenait dans la société BLEU & VERT Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 152, route de Longwy L-4831 Rodange, Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 171602 à la société ENVIRONNEMENT 2000+, société à responsabilité limitée de droit français immatriculée au RCS n° 492 270 152 R.C.S. BRIEY, dont le siège social se trouve au 86 Rue de Lorraine F - 54400 Cosnes-et-Romain, représentée par ses gérants Monsieur Régis CAPART, paysagiste, demeurant au 23 bis Rue des Moissonneurs F - 54620 Doncourt-les-Longuyon et Monsieur Eric FERRARI, paysagiste, demeurant au 88 Rue de Lorraine F - 54400 Cosnes-et-Romain.

Monsieur Eric Ferrari, né le 24.10.1966 à Longwy, demeurant à 88, rue de Lorraine F-54400 Cosnes-et-Romain, agissant en tant que gérant administratif de la société BLEU & VERT Sàrl et Monsieur Régis CAPART, né le 01.11.1968 à Verdun, demeurant à 23B, rue des Moissonneurs F-54620 Doncourt-lès-Longuyon, agissant en tant que gérant technique de la société BLEU & VERT Sàrl, dûment autorisés à engager la société vis-à-vis des tiers par leurs signatures conjointes, déclarent accepter, au nom et pour compte de la Société, la cession des quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales en faveur de la société ENVIRONNEMENT 2000+.

Suite à ces cessions, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "BLEU & VERT Sàrl" sont détenues comme suit:

Les soussignés, Monsieur Eric Ferrari et Monsieur Régis Capart considèrent la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Pour la Société

Eric Ferrari / Régis Capart

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2015045611/42.

(150052256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Deutsche Payment IPSP Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.042.

Extrait du Dépôt Rectificatif au dépôt L150052229 du 24/03/2015

Le Conseil d'administration de la Société en date du 15 Mars 2015 décide:

- De nommer Monsieur Matthias Mitschke, né le 5 Juin 1967 à Essen, Allemagne, et ayant son adresse 54 Lorettostrasse, 40219 Duesseldorf, Allemagne, Gérant unique de la succursale, avec effet au 16 Mars 2015 et d'une durée indéterminée;
- D'acter la démission de Monsieur Berrai Nicolas, né le 03 Mars 1983 à Wolfach, Allemagne, en tant que Gérant unique de la succursale, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le Mandataire

Référence de publication: 2015045675/16.

(150052381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Digital Services XXVI (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 188.499.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 février 2015

En date du 19 février 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Julien DE MAYER, né le 9 avril 1982 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.



En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Digital Services XXVI (GP) S.à r.l.

Référence de publication: 2015045689/20.

(150052170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

L'Abbaye S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.721.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Pour mandat Carine Agostini

Référence de publication: 2015046506/13.

(150052976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

RECTIFICATIF

Extrait

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée Lone Star Capital Investments S.à r.l., établie et ayant son siège social à 33, rue du Puits Romain, Atrium Business Park-Vitrum, L-8070 Bertrange, inscrite sous le numéro B 91.796 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3988 du 24 décembre 2014,

acte enregistré à Luxembourg AC, le 26 novembre 2014, LAC/2014/55979, aux droits de 75,- € et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 8 décembre 2014 sous le numéro L140218095, une erreur s'est glissée à la sixième résolution, dans la version anglaise comme dans la version française qui auraient dû se lire comme suit:

Version anglaise:

"Sixth resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 5,895,000.- (five million eight hundred ninety-five thousand euro)

to bring it from its current amount of EUR 42,612,250.- (forty-two million six hundred twelve thousand two hundred fifty euro) represented by 340,898 (three hundred forty thousand eight hundred ninety-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes,

to an amount of EUR 36,717,250.- (thirty-six million seven hundred seventeen thousand two hundred fifty euro) represented by 293,738 (two hundred ninety-three thousand seven hundred thirty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes,

by way of (a) (i) cancellation of 42,550 (forty-two thousand five hundred fifty) class B-9 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, being held by LSG Lendings III, previously mentioned, (ii) reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 64.72 (sixty-four euro and seventy-two cents) and (iii) reimbursement to LSG Lendings III of an amount of EUR 5,318,814.72 (five million three hundred eighteen thousand eight hundred fourteen euro and seventy-two cents),, and (b) (i) cancellation of 4,610 (four thousand six hundred ten) class B-7 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, being held by LSG Lendings II, previously mentioned, (ii) reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 22.04 (twenty-five euro)



two euro and four cents), and (iii) reimbursement to LSG Lendings II of an amount of EUR 576,272.04 (five hundred seventy-six thousand two hundred seventy-two euro and four cents)."

Version française:

"Sixième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 5.895.000,- (cinq millions huit cent quatre-vingt-quinze mille euros)

afin de le porter de son montant actuel de EUR 42.612.250,- (quarante-deux millions six cent douze mille deux cent cinquante euros), représenté par 340.898 (trois cent quarante mille huit cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes,

à un montant de EUR 36.717.250,- (trente-six millions sept cent dix-sept mille deux cent cinquante euros), représenté par 293.738 (deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent trent-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, par le biais de (a) (i) l'annulation de 42.550 (quarante-deux mille cinq cent cinquante) parts sociales de classe B-9, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune,

chacune étant détenue par LSG Lendings III, (ii) la réduction du compte de prime d'émission de la Société à concurrence d'un montant de EUR 64,72 (soixante-quatre euros et soixante-douze centimes), et (iii) le remboursement à LSG Lendings III d'un montant de EUR 5.318.814,72 (cinq millions trois cent dix-huit mille huit cent quatorze euros et soixante-douze centimes), et (b) (i) l'annulation de 4.610 (quatre mille six cent dix) parts sociales de classe B-7, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par LSG Lendings II, (ii) la réduction du compte de prime d'émission de la Société à concurrence d'un montant de EUR 22,04 (vingt-deux euros et quatre centimes), et (iii) le remboursement à LSG Lendings II d'un montant de EUR 576.272,04 (cinq cent soixante-seize mille deux cent soixante-douze euros et quatre centimes).»

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Signé: M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6011. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046513/64.

(150053403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Immomed Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.022.

EXTRAIT

La gérance de la Société porte à la connaissance de tiers que:

- a. les associées de la Société, savoir ARTEM SA et ALIZEE INVESTMENT SA ont transféré l'adresse de leur siège social vers L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer
 - b. que l'Adresse du siège social de la Société est transférée vers L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer
 - c. que l'Adresse professionnelle des gérants est actuellement à: L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour la Société Miloud / Jamal les AKDIME Les gérants

Référence de publication: 2015046477/18.

(150053443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.



GN Logistics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. GN Transport Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 118.853.

L'an deux mil quinze, le deux mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

GN TRANSPORT I HALMSTAD AB, société constituée et existante sous le droit suédois, ayant son siège social à Villmanstrandvägen 12, SE-30262 Halmstad, (Suède),

ci-après dénommée l'«Associée unique»,

Ici représentée par Monsieur Martin RUDENSJO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 février 2015, annexée au présent acte.

Laquelle procuration demeurera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, telle que représentée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de la société GN TRANSPORT LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée par acte du notaire soussigné en date du 18 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1985 du 23 octobre 2006 et ayant son siège social à L-8287 Kehlen, 17, Zone Industrielle. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.
 - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique décide de changer la dénomination de la société de «GN TRANSPORT LUXEMBOURG S.à r.l.» en «GN LOGISTICS Luxembourg S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. La société prend la dénomination de «GN LOGISTICS Luxembourg S.à r.l.».

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cent cinquante-cinq euros (855,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. RUDENSJO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6861. Reçu soixante-quinze euros 75,-EUR.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046435/43.

(150053427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Crystal B TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 87.725.022,89.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.951.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique de la Société en date du 11 mars 2015 que:

- Monsieur Nathan Lane démissionne de son mandat de Gérant de Classe B de la Société avec effet au 06 mars 2015;



- Monsieur Nishant Nayyar, né le 24 septembre 1979 en Virginie, États-Unis d'Amérique et, ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que Gérant de Classe B avec effet au 11 mars 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2015. Référence de publication: 2015046304/16.

(150052890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Taunus Insurance Opportunities SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2220 Luxemburg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 195.564.

STATUTEN

Auszug gemäß Artikel 6 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (Übersetzung aus dem Englischen)

Bezeichnung der Gesellschaft Taunus Insurance Opportunities SCS

Typ der Gesellschaft Einfache Kommanditgesellschaft (société en commandite simple)

Bezeichnung der Taunus GP S.à r.l.

gesamtschuldnerisch haftenden

Gesellschafter

Zweck der Gesellschaft Gegenstand der Gesellschaft ist es, langfristigen Kapitalzuwachs durch das Eingehen,

Halten und Verwalten von Beteiligungen als Investor zu erlangen. Dies schließt insbesondere die Identifizierung von, die Suche nach, die Verhandlung über, die Tätigung und die Überwachung von und die Veräußerung, Realisierung, den Austausch oder die Ausschüttung von Investitionen ein. Die Investitionstätigkeiten der Gesellschaft umfassen insbesondere, aber nicht ausschließlich, den Kauf, die

Zeichnung, den Erwerb, die Veräußerung und die Übertragung von

Geschäftsanteilen, Schuldscheinen, Wandeldarlehen und anderen Wertpapieren, und die Gewährung von Darlehen, seien sie gesichert oder ungesichert, an solche Unternehmen im Zusammenhang mit Eigenkapitaloder eigenkapitalbezogenen Investitionen in "run-off" Versicherungen (d.h. Versicherungsunternehmen, die keine

neuen Policen eingehen) oder in Bestandsportfolios solcher

Versicherungsunternehmen, wie in der Investitionspolitik beschrieben. Die

Gesellschaft betreibt kein Gewerbe im Sinne des Artikel 2 des Gewerbesteuergesetzes des Großherzogtums Luxemburg.

Sitz der Gesellschaft 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg Großherzogtum Luxemburg

Bezeichnung des Taunus GP S.à r.l. (als Komplementär)

Geschäftsführers

Unterzeichnungsbefugnisse des

Geschäftsführers

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift ihres einzigen Komplementärs vertreten, oder durch die Person, an die die tägliche Verwaltung

delegiert wurde im Rahmen dieser täglichen Verwaltung, oder durch die gemeinsame Unterschrift oder die Einzelunterschrift jeglicher Person(en), auf die eine solche Unterzeichnungsbefugnis durch den Komplementär übertragen wurde, aber nur

innerhalb der Grenzen dieser Befugnis.

Gründungsdatum 24. März 2015

Ende der Gesellschaft Vorerst besteht die Gesellschaft bis zu deren Auflösung durch die Gesellschafter

 $mittels\ einstimmigem\ Beschluss.$

Im Namen von Taunus GP S.à r.l.

Unterschrieben von Dr. Christian Wrede / Monika Anell

Der Geschäftsführer der Gesellschaft

Extract provided pursuant to Article 6 of the Law of 10 th August 1915 on commercial companies

Name of Partnership Taunus Insurance Opportunities SCS

Type of Partnership common limited partnership (société en commandite simple)

Name of Shareholder with

Unlimited Liability

Purpose of Partnership

Taunus GP S.à r.l.

The purpose of the Partnership is to seek long-term capital appreciation by carrying

on the business of an investor and in particular but without limitation to identify,



research, negotiate, make and monitor the progress of and sell, realise, exchange or distribute investments which shall include but shall not be limited to the purchase, subscription, acquisition, sale and disposal of shares, debentures, convertible loan stock and other securities, and the making of loans whether secured or unsecured to such companies In connection with equity or equity related investments in "run-off" insurance companies (i.e. insurance companies that do not enter into new policies) or asset portfolios of such insurance companies as described in the Investment Policy. The Partnership shall not conduct any commercial activity within the meaning of Article 2 of the Luxembourg Trade Tax Act (Gewerbesteuergesetz).

534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg

Registered Address of

Partnership

Taunus GP S.à r.l.

Name of Managing Entity

Power of Managing Entity The Partnership will be bound towards third parties by the signature of the sole

General Partner or by the person to whom the daily management has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or simple signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the General Partner,

but only within the limits of such power.

Commencement Date

March 24, 2015

Termination Date

The Partnership shall continue until dissolved by the unanimous agreement of the

Partners for the time being.

As attorney for and on behalf of Taunus GP S.à r.l. Executed by Dr. Christian Wrede / Monika Anell

General partner of the Partnership

Référence de publication: 2015046675/74.

(150052811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Treveria Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.137.550,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.963.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises pas l'associé unique de la Société du 20 mars 2015 que:

- La démission de M. Jérôme TIBESAR, gérant de la Société, avec effet immédiat, a été acceptée;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:
- * Mme Caroline GOERGEN, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046681/16.

(150053142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Treveria Thirty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.660.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises pas l'associé unique de la Société du 20 mars 2015 que:

- La démission de M. Jérôme TIBESAR, gérant de la Société, avec effet immédiat, a été acceptée;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:
- * Mme Caroline GOERGEN, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046682/16.

(150053147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Stonebridge Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 61.605.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de sa société mère, FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046651/13.

(150053296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Secura Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 191.730.

Les statuts coordonnés au 03/02/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015046644/12.

(150053269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Rovere Société de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 144.971.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2015

Suite à l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 mars 2015, les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats suivants:

- 1 Conseil d'administration:
- Monsieur Luigi Natale CARNELLI, demeurant professionnellement 5, Contrada di Sassello CH-6900 Lugano (Suisse).
- Monsieur Henry KELLY, demeurant professionnellement 4, rue J-P Lanter L-5943 Itzig Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg).
 - Monsieur Claudio PULAZZI, demeurant professionnellement, 6, Piazza Garibaldi I-48100 Ravenna (Italie).
 - Madame Graziella BOLOGNA, demeurant professionnellement, 1, via Rovagnati I-20832 Desio (Italie).
 - Monsieur Domenico RAMONDETTI, demeurant professionnellement, 7, via Cernaia I-10121 Turin (Italie).

Les actionnaires nomment en remplacement de Monsieur Giorgio ROSSIN, l'administrateur suivant:

- Monsieur Valerio VOLPI, demeurant professionnellement au 1, Via Rovagnati, I-20832 Desio (Italie). Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- 2 Réviseur d'entreprises:
- DELOITTE S.A., 560, me de Neudorf L-2220 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg).

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015046636/26.

(150053327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.



PMM Holding (Luxembourg) AG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.473.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 27 juin 2014, et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 16 juillet 2014, sous la référence L140122628:

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Christian Peter Søberg Jarnov, avec adresse au 63, Bredgade 4 TV, 1260 Koebenhavn K, Danemark, au mandat de «Mitglied des Verwaltungsrates», avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;
- 2. Nomination de Richard Rudolf Sand, avec adresse professionnelle au 35, Langelinie Allé, 2100 København ø, Danemark, au mandat de «Mitglied des Verwaltungsrates», avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;
- 3. Acceptation de la démission de Finn Schøning, avec adresse au 8, Picassoplatz, 4052 Basel, Suisse, de son mandat de «Mitglied des Verwaltungsrates», avec effet immédiat;
- 4. Acceptation de la démission de Kohnen & Associés S.à r.l., avec siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat;
- 5. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015046612/28.

(150053217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

Les statuts coordonnés au 20/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015046539/13.

(150052994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Luxembourg Investment Company 37 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.037.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of March

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

PARTNERS GROUP ACCESS 737 L.P. a company incorporated under the laws of United Kingdom, with registered office at 50, Lothian Road, GB-EH3 9WJ Edinburgh, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for Scotland under number SL17792 represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, as duly empowered attorney by virtue of a respective proxy.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:



That Partners Group Access 737 L.P., prenamed, is the sole member of Luxembourg Investment Company 37 S.à r.I., a Luxembourg limited liability company, société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under number B 195037, incorporated by a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 12 January 2015, in the process of being published in the Mémorial C (the "Company").

After this had been set forth, the above named member, representing the entire subscribed share capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" Art. 4. The company will assume the name of

"Soprano Retail 1 S.à r.l." a private limited liability company."

Second resolution

The general meeting decides to change the position of Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. from manager to class B manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period.

Third resolution

The general meeting decides to appoint:

- Thomas Basenach, born on 4 July 1980, in Wadern (Germany) residing professionally at 2, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg as class A manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period; and
- PMI Services S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B187566 as class A manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quinze, le dix mars

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A COMPARU

PARTNERS GROUP ACCESS 737 L.P., une société constituée sous le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 50, Lothian Lothian Road, GB-EH3 9WJ, Edimbourg, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Ecosse sous le numéro SL17792 représentée par Madame Sofia AAFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, comme mandataire valablement autorisé en vertu d'un mandat.

Ledit mandat, après avoir été signé ``ne varietur`` par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte pour être déposé auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter:

Que Partners Group Access 737 L.P., prénommée, est le seul associé de Luxembourg Investment Company 37 S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est sis L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 195037, constituée par acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2015, en course de publication au Mémorial C (la `Société`).

Cette déclaration faite, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

"Art. 4. La société prend la dénomination de «Soprano Retail 1 S.à r.l.», société à responsabilité limitée."

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de changer la position d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. de gérant à gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer:

- Thomas Basenach, né le 4 juillet 1980 à Wadern (Allemagne) résident professionnellement au 2, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée; et
- PMI Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500) et étant enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B187566 en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mars 2015. Relation: EAC/2015/6604. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015046518/89.

(150053070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Ardagh Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 188.227.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of the month of March.

Before Us Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Ardagh Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188227 (the Company), originally incorporated under the denomination of ARD Finance Holdings S.A., pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2326 of 30 August 2014.

The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2385 of 5 September 2014.

THERE APPEARED:

ARD Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160806 (the Shareholder),

here represented by Peggy Simon, employee, professionally residing in L-6475 Echternch, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Shareholder, and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

- I. All of the four hundred thirty thousand (430,000) shares of the Company each with a par value of ten United States Dollars cents (USD 0.10), representing the entire subscribed share capital of the Company which is set at forty-three thousand United States Dollars (USD 43,000) are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda reproduced hereinafter.
 - II. The agenda of the Meeting is worded as follows:



- 1. Deletion of article 12 of the articles of association of the Company in its entirety and replacing it with a new article 12.
 - 2. Miscellaneous.
 - III. After deliberation the Meeting has taken the following resolution:

Resolution

The Meeting resolves to delete article 12 of the articles of association of the Company in its entirety and to replace it by the following:

"Art. 12. Meetings of the board of directors of the Company. The board of directors may appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and of the resolutions passed at the general meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the board of directors of the Company. In his/her absence, the other members of the board of directors of the Company will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors of the Company shall meet upon call by any director in Luxembourg, as often as the interest of the Company so requires.

Notice of any meeting of the board of directors of the Company may be given, inter alia, by telegram, telex, facsimile, e-mail or other electronic communication, by telephone or orally.

Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing in writing another director as his proxy.

The board of directors of the Company can validly debate and take decision only if at least two directors are present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues. Decision are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call, video conference or any similar means of communications allowing all persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. A meeting of the board of directors of the Company held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg and participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a sole director."

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des Actionnaires d'Ardagh Holdings S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.227 (la Société), constituée originellement sous la dénomination ARD Finance Holdings S.A., suivant acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 26 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2326 du 30 août 2014.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2385 du 5 septembre 2014.

A COMPARU:



ARD Finance S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160804 (l'Actionnaire),

ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

La procuration de l'Actionnaire, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Actionnaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Actionnaire, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. La totalité des quatre cent trente mille (430.000) actions ordinaires de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un centime de Dollard américain (0,01 USD) représentant la totalité du capital social souscrit de la Société d'un montant de quarante-trois mille Dollars américains (43.000 USD), sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Suppression de l'article 12 des statuts de la Société dans son intégralité et remplacement de cet article par un nouvel article 12.
 - 2. Divers.
 - III. Après délibération, l'Assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 12 des statuts de la Société dans son intégralité et de le remplacer par ce qui suit:

« Art. 12. Réunion du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration peut nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des décisions de l'assemblée générale ou de l'actionnaire unique. Le Président présidera toutes les réunions du conseil d'administration de la Société. En son absence, les autres membres du conseil d'administration de la Société, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion en question.

Le Conseil d'administration se réunit sur demande de chaque administrateur, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Pour toute réunion du Conseil d'administration un avis de convocation peut être donné inter alia par télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique, par téléphone ou verbalement.

Tout membre du conseil d'administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société peut valablement débatre et prendre des décisions uniquement si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés. Un administrateur peut représenter plus qu'un de ses collègues. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas d'égalité des voix, le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, video-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent s'entendre et parler avec les autres participants. La participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie écrite. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par chaque administrateur. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, Grand Duché de Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.



Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 mars 2015. Relation: GAC/2015/2345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015046823/151.

(150053908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Avalanche Mobile International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 23, rue de Boulogne.

R.C.S. Luxembourg B 103.454.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 25/03/2015 et de la réunion du Conseil d'Administration réunie le même jour

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes:

- 1. d'accepter les démissions de Maître Valérie DEMEURE, de Maître Jean-Marc ASSA et de Monsieur Jonathan BEG-GIATO de leur fonction d'administrateur;
 - 2. nommer en qualité de nouveaux administrateurs:
- Monsieur Alain MARSCHALLIK, conseiller économique, né le 27.04.1954 à Strasbourg, demeurant à L-1531 Luxembourg, 5 rue de la Fonderie
- Monsieur Jean-Marie DEMEURE, conseiller économique, né le 06.03.1945 à Pontarlier, demeurant à L-8080 Bertrange, 99 route de Longwy
- JMD CONSULT SARL, immatriculé au RCS Luxembourg B 135.590, ayant son siège à L-8080 Bertrange, 99 route de Longwy avec comme représentant permanent Monsieur Jean-Marie DEMEURE, conseiller économique, né le 06.03.1945 à Pontarlier, demeurant à L-8080 Bertrange, 99 route de Longwy

Leurs mandats expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020.

3. de transférer le siège social de la société pour le situer désormais à l'adresse suivante: 23 rue de Bourgogne, L-1 272 Luxembourg.

La réunion du Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

1. de nommer en qualité d'administrateur délégué Monsieur Jean-Marie DEMEURE, conseiller économique, né le 06.03.1945 à Pontarlier, demeurant à L-8080 Bertrange, 99 route de Longwy.

Son mandat expirera en même temps que son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Marie DEMEURE.

Référence de publication: 2015046870/29.

(150054021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

C. Karp-Kneip Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 25.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

C. KARP-KNEIP CONSTRUCTION S.A.

Référence de publication: 2015046913/12.

(150054043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Centrum K Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 85.522.

L'an deux mille quinze, le treize février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.



S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Centrum K Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85522 (la Société). La Société a été constituée le 10 décembre 2001 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 avril 2002 numéro 661 à la page 31702. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 10 mai 2002 par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 juillet 2002 numéro 1125 à la page 53993.

Ont comparu

Matignon Abbeville S.A.S., une société par actions simplifiée ayant son siège social au 83 rue du Faubourg Saint Honore 75008 Paris, et immatriculée auprès du Registre du Commerce de Paris sous le numéro 392.843.298 et;

Andeuxmille S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.130,

(les Associés)

ci-après représentées par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données par acte sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que les cent parts sociales (100) ayant une valeur nominale de 125 euros (cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à valablement délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la dissolution de la Société et de sa mise en liquidation volontaire (les Comptes Pro forma);
 - 3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
 - 4. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 - 5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
- 6. Décharge (quitus) accordé aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
 - 7. Pouvoirs et autorités.
 - III. Les Associés approuvent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver les Comptes Pro forma dans la forme annexée aux présentes.

Troisième résolution

Les Associés décident avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer Fairland Property Limited, une société de droit des lles Vierges britanniques ayant son siège social au P.O Box 957 Offshore Incorporations Centre, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 517295, en tant que Liquidateur.

Cinquième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.



Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Les Associés décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances, s'il y a lieu, en numéraire ou en nature du boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Septième résolution

Les Associés décident, en outre, d'accorder pouvoir et autorité à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés concernant les résolutions figurant ci-dessus; et, généralement, d'effectuer toutes autres opérations qui pourraient être nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des résolutions figurant ci-dessus.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2015. Relation: LAC/2015/4984. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015046924/89.

(150053948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

China-Luxembourg Culture Exchange A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 47, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg F 10.337.

STATUTS

Entre les soussignés,

Agissant comme membres-fondateurs, à savoir:

- 1. Monsieur WENTAO XU, né 28.12.1988, à ZHEJIANG Chine. Gérant de la société ROYALMATE SARL, demeurant à 47 rue de hippodrome, L-1730, Luxembourg. Nationalité: Chinois
- 2. Madame BAOQIN YANG, né 23.06.1983, à ANHUI Chine. Gérant de la société Beijing Times Overseas Affairs service COLTE, demeurant à 201 room, 4 building, Da Cheng Jun Nuo Cheng Garden, Da Cheng road, FengTai district, Beijing, China. Nationalité: Chinois
- 3. Monsieur RIPPINGER Jean-Paul, né 08.06.1941 à Luxembourg docteur en droit, demeurant à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame. Nationalité: Luxembourgeois
- 4. Monsieur Moreira Pereira Luis, né 24.01.1990 à Braga Portugal. Agent de l'assurance, demeurant à 15, rue de la chapelle, L-3443, Dudelange. Nationalité: Luxembourgeois

Il a été formé une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I er . Dénomination, Objet, Siège, Durée

- Art. 1 er. L'association porte la dénomination de China-Luxembourg Culture Exchange A.s.b.l.
- Art. 2. L'association a pour objet d'exchanger la culture entre la Chine et le Luxembourg.
- Art. 3. L'association a son siège social à 47 rue de Hippodrome, L-1730, Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.



Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

- **Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association China-Luxembourg Culture Exchange. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.
 - Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.
- Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 30 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.
- Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration en cas d'infraction grave aux présents statuts, en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration, Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

- Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour. L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.
- **Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

- **Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.
- **Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.
 - Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.
- Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

- Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.
- Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.



Titre 8. Modification des statuts

- **Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si cellesci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.
- **Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

- Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.
- **Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifié

Référence de publication: 2015046925/89.

(150054163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

New Market Research, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.928.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 373 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047277/9.

(150054293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Constantinople Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 193.495.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March, before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Constantinople Lux I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193495 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on December 22, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 398 on February 13, 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

There appeared:

- 1. Trief Corporation S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 50162 (Shareholder 1), and
- 2. Global Performance 17 S.A. SICAR, a public company limited by shares (société anonyme) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180980, (Shareholder 2 and, together with Shareholder 1, the Shareholders),

The Shareholders are represented by Jean-Yves HÉMERY, director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.



The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders hold all the issued shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. waiver of the convening notices;
- 2. increase of the share capital of the Company by an amount of fourteen thousand Euro (EUR 14,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to thirty-nine thousand Euro (EUR 39,000.-) by way of the issuance of fourteen thousand (14,000) new shares in registered form of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;
- 3. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 2. above by way of a contribution in cash;
 - 4. amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase adopted under item 2 above;
- 5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually and with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 6. miscellaneous.
 - III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entire capital being represented at the Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices as they consider themselves as duly convened and declare having a perfect knowledge of the agenda, which has been provided to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen thousand Euro (EUR 14,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to thirty-nine thousand Euro (EUR 39,000.-) by way of the issuance of forteen thousand (14,000) new shares in registered form of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the subscription and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

- 1. Trief Corporation S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for five hundred (500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution of one hundred five thousand Euro (EUR 105,000.-), it being understood that the contribution shall be allocated as follows:
 - five hundred Euro (EUR 500.-) to the share capital account of the Company; and
 - one hundred four thousand five hundred Euro (EUR 104,500.-) to the share premium account of the Company.
- 2. Global Performance 17 S.A. SICAR, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for five hundred (500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution of one hundred five thousand Euro (EUR 105,000.-), it being understood that the contribution shall be allocated as follows:
 - five hundred Euro (EUR 500.-) to the share capital account of the Company; and
 - one hundred four thousand five hundred Euro (EUR 104,500.-) to the share premium account of the Company.
- 3. Expansion 17 S.A., SICAR, a public company limited by shares (société anonyme) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180975 (E17), duly represented by Mr Jean-Yves HÉMERY, director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for thirteen thousand (13,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and to pay them in full by a contribution of one hundred thirty thousand Euro (EUR 130,000.-), it being understood that the contribution shall be allocated as follows:
 - thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) to the share capital account of the Company; and
 - one hundred seventeen thousand Euro (EUR 117,000.-) to the share premium account of the Company.

The total amount of three hundred forty thousand Euro (EUR 340,000.-), is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.



In light of the above, E17 and the Shareholders are referred to as the Shareholders for the purpose of the following resolutions.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"5.1. The share capital is set at thirty-nine thousand Euro (EUR 39,000.-), represented by thirty-nine thousand (39,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually and with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Constantinople Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193495 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, précité, le 22 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398 du 13 février 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

Ont comparu:

- 1) Trief Corporation S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50162 (l'Associé 1); et
- 2) Global Performance 17 S.A. SICAR, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180980 (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés).

Les Associés sont représentés par Monsieur Jean-Yves HEMERY, directeur, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé, qui, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent l'intégralité du capital social de la Société; et
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à trente-neuf mille euros (EUR 39.000,-) par



l'émission de quatorze mille (14.000) nouvelles parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- 3. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises telle que mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire;
 - 4. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications adoptées au point 2. ci-dessus;
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 6. Divers.
 - III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à cette Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, comme ils se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et connaissent parfaitement l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à trente-neuf mille euros (EUR 39.000,-) par l'émission de quatorze mille (14.000) nouvelles parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'approuver et enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

- 1. Trief Corporation S.A., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libérer intégralement par un apport de cent cinq mille euros (EUR 105.000,-) étant entendu que ledit apport sera affecté de la manière suivante:
 - un montant de cinq cents euros (EUR 500,-) au compte de capital social de la Société; et
 - un montant de cent quatre mille cinq cents euros (EUR 104.500,-) au compte de prime d'émission de la Société.
- 2. Global Performance 17 S.A. SICAR, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libérer intégralement par un apport de cent cinq mille euros (EUR 105.000,-) étant entendu que ledit apport sera affecté de la manière suivante:
 - un montant de cinq cents euros (EUR 500,-) au compte de capital social de la Société; et
 - un montant de cent quatre mille cinq cents euros (EUR 104.500,-) au compte de prime d'émission de la Société.
- 3. Expansion 17 S.A., SICAR, une société anonyme classée comme une société d'investissement en capital à risque (SICAR) constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180975 (E17), dûment représentée par Monsieur Jean-Yves HEMERY, directeur, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à treize mille (13.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libérer intégralement par un apport de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) étant entendu que ledit apport sera affecté de la manière suivante:
 - un montant de treize mille euros (EUR 13.000,-) au compte de capital social de la Société; et
 - un montant de cent dix-sept mille euros (EUR 117.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La somme totale de trois cent quarante mille euros (EUR 340.000,-) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Au vu de ce qui précède, E17 et les Associés sont désignés comme les Associés pour les besoins des résolutions suivantes.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trente-neuf mille euros (EUR 39.000) représenté par trente-neuf mille (39.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.»



Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille huit cent euros (EUR 1.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 mars 2015. Relation GAC/2015/2399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015046932/208.

(150053473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Donald HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Corestate Shelf Holdco 3 S.à r.l.).

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.020.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-third day of March,

before us Maitre Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(i) CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland), registered with the trade register of Kanton Zug under number CHE-113.002.233 ("Corestate"),

hereby represented by Mr Patrick Chantrain, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 19 February 2015, and

(ii) vitB AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland), registered with the trade register of Kanton Zug under number CHE-115.022.991 ("vitB", together with Corestate, the "Shareholders"),

hereby represented by Mr Patrick Chantrain, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 20 February 2015.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of Corestate Shelf HoldCo 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), with registered office at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 25 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2614 of 26 September 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.020 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the name of the Company to "Donald HoldCo S.à. r.l.".



- 2. To create two (2) classes of shares, to be denominated class A ordinary shares and class B preference shares having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their amendment made as per item 5 of the present agenda.
- 3. To convert the four thousand six hundred eighty-seven (4,687) shares issued by the Company and currently held by Corestate into four thousand six hundred eighty-seven (4,687) class A ordinary shares, all subscribed and fully paid up, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).
- 4. To convert the twenty thousand three hundred thirteen (20,313) shares issued by the Company and currently held by vitB into twenty thousand three hundred thirteen (20,313) class B preference shares, all subscribed and fully paid up, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).
- 5. To amend (i) article 1 (Name), (ii) article 5 (Share capital), (iii) article 18 (Distribution of Profits) and (iv) article 19 (Liquidation) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above mentioned items of the agenda.
 - 6. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the name of the Company to "Donald HoldCo S.à. r.l.".

Second resolution

The Shareholders resolved to create two (2) classes of shares, to be denominated class A ordinary shares and class B preference shares having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their amendment made to them pursuant to the fifth resolution.

Third resolution

The Shareholders resolved to convert the four thousand six hundred eighty-seven (4,687) shares issued by the Company and currently held by Corestate into four thousand six hundred eighty-seven (4,687) class A ordinary shares, all subscribed and fully paid up, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Fourth resolution

The Shareholders resolved to convert the twenty thousand three hundred thirteen (20,313) shares issued by the Company and currently held by vitB into twenty thousand three hundred thirteen (20,313) class B preference shares, all subscribed and fully paid up, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend (i) article 1 (Name), (ii) article 5 (Share capital), (iii) article 18 (Distribution of Profits) and (iv) article 19 (Liquidation) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above mentioned resolutions.

Article 1 will from now on read as follows:

"**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Donald HoldCo S.à r.l." (the "Company")."

Article 5 will from now on read as follows:

- " Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) which is divided into:
- four thousand six hundred eighty-seven (4,687) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- twenty thousand three hundred thirteen (20,313) class B preference shares (the "Class B Preference Shares", together with the Class A Ordinary Shares, the "shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the articles of incorporation or by law.

Article 18 will from now on read as follows:

" Art. 18. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).



In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- (i) each Class B Preference Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of ten per cent (10%) per annum of the initial subscription of such Class B Preference Share (including nominal value, share premium (if any) and other reserves paid by the holder(s) of such Class B Preference Share (if any)), which dividend entitlement shall not be compounded and limited to a maximum cumulative aggregate amount of six hundred fifty thousand euro (EUR 650,000.-), provided the Company has made sufficient profits during the relevant financial year to pay out a dividend on all Class B Preference Shares (the "Class B Preference Profit Entitlement"); it is being understood that in case the Company has made sufficient profits to pay out the Class B Preference Profit Entitlement but no dividend or only part of the Class B Preference Profit Entitlement has been allocated to the Class B Preference Shares, the remaining and unpaid Class B Preference Profit Entitlement shall be carried forward;
- (ii) any remaining dividend amount after allocation of the Class B Preference Profit Entitlement shall be allocated in whole to the Class A Ordinary Shares.

Subject to the conditions (if any) fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

Article 19 will from now on read as follows:

" Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
 - (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iii) third, to the holders of the Class B Preference Shares for payment of the Class B Preference Profit Entitlement, it being understood that any dividend amount paid on the Class B Preference Shares since the incorporation of the Company shall be deducted from such payment; and
- (iv) fourth, to the holders of the Class A Ordinary Shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfunfzehn, am dreiundzwanzigsten Marz,

vor dem unterzeichneten Notar Maitre Edouard Delosch, mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg,

sind erschienen:

(i) CORESTATE CAPITAL AG, eine Gesellschaft gegründet nach Schweizer Recht, mit Gesellschaftssitz in der Baarerstasse 135, CH-6300 Zug (Schweiz), eingetragen beim Schweizer Handelsregister unter der Nummer CHE-113.002.233 ("Corestate"),

hier vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, Kraft einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 19. Februar 2015, und

(i) vitB AG, eine Gesellschaft gegründet nach Schweizer Recht, mit Gesellschaftssitz in der Baarerstasse 135, CH-6300 Zug (Schweiz), eingetragen beim Schweizer Handelsregister unter der Nummer CHE-115.022.991 ("vitB", zusammen mit Corestate, die "Gesellschafter"),

hier vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, Kraft einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 20. Februar 2015.



Die Vollmachten bleiben der vorliegenden notariellen Urkunde beigefügt.

Die Gesellschafter haben den unterzeichneten Notar gebeten festzuhalten, dass die Gesellschafter die Gesellschafter von Corestate Shelf HoldCo 3 S.à r.l. sind, eine société à responsabilité limitée Luxemburger Rechts, mit einem Gesellschaftskapital von funfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-), mit Gesellschaftssitz in L-2163 Luxemburg, 35, avenue Monterey, Grosherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. Juli 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 2614 am 26. September 2014, eingetragen beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 189.020 (die "Gesellschaft"). Die Gesellschaftssatzung wurde noch nicht abgeandert. Die Gesellschafter, vertreten wie oben erwähnt, erklären, dass sie vollständig über die Beschlüsse, die auf Grundlage der folgenden Tagesordnung zu beschließen sind, Kenntnis hatten:

- 1. Abänderung der Firmierung der Gesellschaft in "Donald HoldCo S.à r.l.".
- 2. Schaffung von zwei (2) Klassen von Anteilen, welche Stammanteile der Klasse A und Vorzugsanteile der Klasse B lauten, und welche die in der Gesellschaftssatzung nach deren Abänderung gemaß Punkt 5 dieser Tagesordnung, Rechte und Privilegien haben.
- 3. Umwandlung der viertausendsechshundertsiebenundachtzig (4.687) Anteile, welche durch die Gesellschaft ausgegeben wurden und welche durch die Corestate gehalten werden, in viertausendsechshundertsiebenundachtzig (4.687) Stammanteile der Klasse A, welche alle gezeichnet und eingezahlt sind, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).
- 4. Umwandlung der zwanzigtausenddreihundertdreizehn (20.313) Anteile, welche durch die Gesellschaft ausgegeben wurden und welche durch die vitB gehalten werden, in zwanzigtausenddreihundertdreizehn (20.313) Vorzugsanteile der Klasse B, welche alle gezeichnet und eingezahlt sind, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-)
- 5. Abänderung von Artikel 1 (Name), (ii) Artikel 5 (Kapital der Gesellschaft), (iii) Artikel 18 (Gewinnverteilung. Rucklagen) und (iv) (Auflosung. Abwicklung) der Gesellschaftssatzung, um die oben erwähnten Punkte der Tagesordnung wiederzugeben.
 - 6. Verschiedenes.

haben den unterzeichneten Notar gebeten folgende Beschlüsse festzuhalten

Frster Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, die Firmierung der Gesellschaft in "Donald HoldCo S.à r.l." abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, zwei (2) Klassen von Anteilen, welche Stammanteile der Klasse A und Vorzugsanteile der Klasse B lauten, und welche die in der Gesellschaftssatzung nach deren Abänderung gemäß nachfolgendem fünftem Beschluss, Rechte und Privilegien haben, zu schaffen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, die viertausendsechshundertsiebenundachtzig (4.687) Anteile, welche durch die Gesellschaft ausgegeben wurden und welche durch die Corestate gehalten werden, in viertausendsechshundertsiebenundachtzig (4.687) Stammanteile der Klasse A, welche alle gezeichnet und eingezahlt sind, mit je einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), umzuwandeln.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen zwanzigtausenddreihundertdreizehn (20.313) Anteile, welche durch die Gesellschaft ausgegeben wurden und welche durch die vitB gehalten werden, in zwanzigtausenddreihundertdreizehn (20.313) Vorzugsanteile der Klasse B, welche alle gezeichnet und eingezahlt sind, mit je einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), umzuwandeln.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen Artikel 1 (Name), (ii) Artikel 5 (Kapital der Gesellschaft), (iii) Artikel 18 (Gewinnverteilung. Rucklagen) und (iv) (Auflosung. Abwicklung) der Gesellschaftssatzung abzuändern, um die oben genannten Beschlüsse wiederzugeben.

Artikel 1 lautet künftig wie folgt:

" **Art. 1. Name.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "Donald HoldCo S.à r.l." (die "Gesellschaft")."

Artikel 5 lautet künftig wie folgt:

- " Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-), eingeteilt in
- viertausendsechshundertsiebenundachtzig (4.687) Stammanteile der Klasse A (die "Stammanteile der Klasse A") mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), alle gezeichnet und eingezahlt; und



- zwanzigtausenddreihundertdreizehn (20.313) Vorzugsanteile der Klasse B (die "Vorzugsanteile der Klasse B", zusammen mit den Stammanteilen der Klasse A, die "Anteile") mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), alle gezeichnet und eingezahlt; und

Die Rechte und Privilegien der Anteile sind identisch, insofern dies nicht anders in der Satzung oder durch das Gesetz bestimmt ist."

Artikel 18 lautet künftig wie folgt:

"Art. 18. Gewinnverteilung - Rücklagen. Vom jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen (die "Rücklage"). Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage bestimmen die Gesellschafter, wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabeprämien an die Gesellschafter ausschütten.

Hinsichtlich einer Dividendenausschüttung wird der auszuschüttende Betrag in folgender Reihenfolge ausgeschüttet:

- (i) jeder Vorzugsanteil der Klasse B (wenn vorhanden) berechtigt zu einer Dividende von einem Betrag von jährlich zehn Prozent (10%) des ursprünglichen Zeichnungsbetrages des Vorzugsanteils der Klasse B (beinhaltend Nennwert, Agio (wenn vorhanden) und andere Reserven oder Rücklagen, welche durch den Inhaber des Vorzugsanteils der Klasse B (wenn vorhanden), gezahlt wurden), wobei diese Dividendenberechtigung nicht verzinst wird und auf einen maximalen Gesamtbetrag von sechshundertfünfzigtausend Euro (EUR 650.000,-) begrenzt ist, unter der Voraussetzung, dass die Gesellschaft genügend Reingewinn während des betreffenden Geschäftjahres gemacht hat, um eine Dividende an alle Vorzugsanteile der Klasse B auszuschütten (die "Vorzugsgewinnberechtigung der Klasse B "); sofern die Gesellschaft genügend Gewinn gemacht hat, um die Vorzugsgewinnberechtigung der Klasse B an die Vorzugsanteile der Klasse B ausgezahlt wurde, die ausstehende und Ungezählte Vorzugsgewinnberechtigung der Klasse B vorgetragen wird;
- (ii) jeder restliche Dividendenbetrag nach Ausschüttung der Vorzugsgewinnberechtigung der Klasse B wird ganz an die Stammanteile der Klasse A ausgeschüttet.

Vorbehaltlich der (gegebenenfalls) gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen und unter Berücksichtigung der vorstehenden Bestimmungen, können die Geschäftsführer eine Abschlagsdividende an die Gesellschafter auszahlen. Die Geschäftsführer legen die Summe und das Datum einer solchen Abschlagszahlung fest."

Artikel 19 lautet künftig wie folgt:

" Art. 19. Auflösung - Abwicklung. Die Gesellschaft kann durch einen Entschluss der (des) Gesellschafter(s) aufgelöst werden, der durch die Hälfte der Gesellschafter gefasst wird, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation durch die (den) Geschäftsführer oder andere (natürliche oder juristische) Personen durchgeführt, deren Befugnisse und Vergütung von den (dem) Gesellschafter(n) bestimmt werden

Im Falle einer Auflösung, werden alle Vermögensgegenstände in folgender Reihenfolge ausbezahlt:

- (i) erstens, an alle Gläubiger (durch Zahlung oder durch Schaffung entsprechender Rücklagen) für alle Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft;
 - (ii) zweitens, an alle Gesellschafter für Rückzahlung des Nennwertes ihrer Anteile an der Gesellschaft;
- (iii) drittens, an die Inhaber der Vorzugsanteile der Klasse B zur Zahlung der Vorzugsgewinnberechtigung der Klasse B, wobei jede Dividende die an die Vorzugsanteile der Klasse B seit der Gründung der Gesellschaft gemacht wurde, bei der Zahlung abgezogen werden muss; und
- (iv) viertens, an die Inhaber der Stammanteile der Klasse A in solcher Reihenfolge und in der Höhe, die nötig sind um das selbe wirtschaftliche Resultat zu erzielen wie im Falle der Ausschüttung der Gewinnbeteiligung."

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebuhren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde getragen werden, werden auf ungefahr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der deutschen und englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Parteien vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung der englische Text maßgebend ist.

Die vorliegende Urkunde wurde aufgenommen in Luxemburg durch den unterzeichneten Notar zum eingangs erwähnten Datum.

Nachdem das Dokument den oben erschienenen Parteien, welche dem unterzeichneten Notar bekannt sind durch deren Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz, vorgelesen wurde, haben diese die vorliegende originale Urkunde zusammen mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.



Gezeichnet: P. CHANTRAIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 24 mars 2015. Relation: DAC/2015/4932. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 26. Marz 2015.

Référence de publication: 2015046934/256.

(150054174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Treveria Twenty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider. R.C.S. Luxembourg B 124.940.

FXTRAIT

Il résulte des résolutions prises pas l'associé unique de la Société du 20 mars 2015 que:

- La démission de M. Jérôme TIBESAR, gérant de la Société, avec effet immédiat, a été acceptée;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:
- * Mme Caroline GOERGEN, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046685/16.

(150053153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Audiex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 65.469.

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUDIEX S.A., avec siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 65469, («Société»), constituée par acte du ministère du notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 719 du 5 octobre 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Carlo WERSANDT en date 18 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1747 du 2 août 2011.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société est représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale. La désignation des actionnaires présents ou représenté à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:
- 1. Changement de la date de clôture de l'exercice social dorénavant fixée au 30 septembre.
- 2. Dispositions transitoires.
- 3. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
- 4. Modifications afférentes des statuts.
- 5. Suppression des 4 ème et 5 ème paragraphes de l'article 2 des statuts.



- 6. Suppression des dispositions relatives au capital autorisé et modification afférente de l'article 5 des statuts.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération et résolutions prises par l'Assemblée

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide qu'à titre transitoire l'exercice qui débutera le 1 er janvier 2015 prendra fin le 30 septembre 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 3 ^{ème} jeudi du mois de mars à 14.00 heures.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante à l'article 18 et à la première phrase de l'article 21:

« Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»;

« Art. 21. (1 ère phrase). L'année sociale commence chaque année le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les 4 ème et 5 ème paragraphes de l'article 2 des statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé et de modifier l'article 5 des statuts en lui donnant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 38.000,-(trente-huit mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: S. S. WONG, P. VAN HEES, C. DELVAUX.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4567. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015046869/87.

(150053780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Caste AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.827.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am achtzehnten Tag des Monats März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Anatolij BUCHORN, Händler, geboren in Temirtau (Kasachstan), am 11. Oktober 1976, wohnhaft in D-61348 Bad Homburg, Schaberweg 7 (Bundesrepublik Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

- Dass die Aktiengesellschaft "CASTE AG", mit Sitz in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 184827, (hiernach die "Gesellschaft"), gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Roger ARRENSDORFF, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 13. Februar 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1118 vom 3. Mai 2014,

und dass deren Satzungen (die "Statuten") abgeändert worden sind gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 10. Juni 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2231 vom 21. August 2014;

- Dass der Komparenten erklärt alleiniger Aktionär der Gesellschaft (der "Alleingesellschafter")der zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt der Alleingesellschafter die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss beschließt der Alleingesellschafter Herrn Anatolij BUCHORN, Händler, geboren in Temirtau (Kasachstan), am 11. Oktober 1976, wohnhaft in D-61348 Bad Homburg, Schaberweg 7 (Bundesrepublik Deutschland), zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und ihm folgende Befugnisse zu erteilen.

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, die in Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgelegt sind.

Der Liquidator kann alle Handlungen vornehmen, die der Artikel 145 vorsieht, ohne die Genehmigung des Alleingesellschafters zu beantragen in den Fällen, in denen sie zu beantragen ist.

Der Liquidator kann das Hypothekenregister davon freistellen, eine automatische Eintragung vorzunehmen; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Anfechtungsverfahren verzichten; jegliche Pfändung aufheben, gegen oder ohne Zahlung aller Vorzugseintragungen, Hypothekeneintragungen, Übertragungen, Pfändungen, Anfechtungen oder anderer Belastungen.

Der Liquidator ist von der Bestandsaufnahme befreit und kann sich auf die Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung, für spezielle oder spezifische Operationen, seine Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren, für eine Zeit, die er festlegt.

Der Liquidator kann die Aktiva der Gesellschaft in bar oder als Sachleistung an die Gesellschafter verteilen, nach seinem Willen im Verhältnis zu der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftskapital.

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die Tätigkeiten der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars, welche sie für die Gesellschaft bis zum heuten Tage ausführten, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen.

Der Alleingesellschafter beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber den Verwaltungsratsmitglieder und dem Rechnungskommissar, im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben



könnte, zu verzichten und ihnen, per Spezialvotum, volle Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate bis zum heutigen Tag zu erteilen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, qualitate qua, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. BUCHORN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 24 mars 2015. 2LAC/2015/6380. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015046944/62.

(150054120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

CF Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.572.

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CF Services Luxembourg, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 147572, («Société»), constituée suivant une assemblée d'approbation de scission tenue en date du 31 juillet 2009 par-devant Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1577 du 17 août 2009, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société est représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale. La désignation des actionnaires présents ou représenté à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:
- 1. Changement de la date de clôture de l'exercice social dorénavant fixée au 30 septembre.
- 2. Dispositions transitoires.
- 3. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
- 4. Modifications afférentes des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération et résolutions prises par l'Assemblée

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide qu'à titre transitoire l'exercice qui débutera le 1 er janvier 2015 prendra fin le 30 septembre 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 3 ^{ème} jeudi du mois de mars à 17.00 heures.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante aux articles 18 et 23:

« **Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»;

« **Art. 23.** L'année sociale commence chaque année le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante. Chaque année, le trente septembre, le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.».

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: S. S. WONG, P. VAN HEES, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015046948/73.

(150053787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pan European Value Added Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 186.543.

Les statuts coordonnés au 15/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015046014/12.

(150052610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.



EPF Acquisition Co 35 S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 195.622.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960,

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature "ne varietur" by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "EPF Acquisition Co 35 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies (including shareholders and sister companies) and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.



4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
 - 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
 - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.



- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions).
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.



Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31 st) of December 2015.

Subscription and Payment

Apollo EPF II Partnership, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as managers with immediate effect and for an undetermined period:
- Shaun Collins, born on 23 May 1968 in Hinckley, United Kingdom, professionally residing at 25 St. George Street, London W1S 1FS, United Kingdom
- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Matthias Prochaska, born on 7 October 1979 in Koblenz, Germany, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Carlo Heck, born on 5 August 1976 in Hamburg, Germany, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- 2. The registered office of the Company is located at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à c/o Trust Company of the Marschall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, MH 96960, Marshall Islands,

représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 35 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de



ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
 - 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
 - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance



- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.



- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.



16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2015.

Souscription et Libération

Apollo EPF II Partnership, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni
- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Carlo Heck, né le 5 août 1976 à Hamburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 mars 2015. 2LAC/2015/5761. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047012/493.

(150054180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Esprit Bois, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 13, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 173.166.

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de mars.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ESPRIT BOIS», ayant son siège social à L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.166, constituée par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, suivant acte reçu le 28 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 82 du 14 janvier 2013, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Rudy MONTOISY, gérant, demeurant à B-6983 Ortho, 88, Herlinval.

Le président désigne comme secrétaire Madame Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à L-9201 Diekirch, 4, rue Alexis Heck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rudy MONTOISY, gérant, demeurant à B-6983 Ortho, 88, Herlinval. Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- II. Que toutes les cent cinquante-cinq (155) actions d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-), représentant l'intégralité du capital social, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne à L-4040 Esch-sur-Alzette, 13, rue Xavier Brasseur:
- 2. Modification subséquente de l'article 4 alinéa 1, des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
 - 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne à l'adresse suivante: L-4040 Esch-sur-Alzette, 13, rue Xavier Brasseur.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4, alinéa 1, des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. (alinéa 1). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.



Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec sa reclassification du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. MONTOISY, T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 20 mars 2015. Relation: DAC/2015/4955. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047013/60.

(150053971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Orthomedix s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 185.168.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX FEVRIER.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1. Monsieur Fabian HIRTZ, né le 16 septembre 1971 à Messancy (Belgique), demeurant au 8, rue d'Armagh B-6780 MESSANCY,
- 2. Monsieur Jacques DELTENRE, né le 18 janvier 1946 à Maurage (Belgique), demeurant au 17, rue Pierre d'Aspelt L-5710 ASPELT,

Lesquels comparants requièrent le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) que le capital social de la société à responsabilité limitée Orthomedix s.àr.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 185168, ayant son siège social au 4, route de Longwy, L-4830 Rodange (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 1237, en date du 15 mai 2014, s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérés, et que toutes ces parts sont ici représentées, le capital étant réuni dans son intégralité;

Constatation de deux cessions de parts sociales

- 2) Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 2 février 2015, que Monsieur Michel THOMAS, né le 24 décembre 1963 à Saint-Mard (Belgique), demeurant au 9, rue du Monument, B-6780 Saint-Mard, a cédé et transporté, vingt-cinq (25) parts sociales, qu'il détenait dans la Société à Monsieur Fabian HIRTZ, prénommé, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.
- 2) Il résulte d'une deuxième cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 2 février 2015, que Monsieur Michel THOMAS, prénommé, a cédé et transporté, cinquante (50) parts sociales, lui restant dans la Société à Monsieur Jacques DELTENRE, prénommé, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.

Il résulte de la déclaration des gérants de la Société, en date du 3 février 2015, émise pour les raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, que ces cessions ont été dûment signifiées à la Société, et acceptées au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Une copie des cession de parts sociales et de la déclaration des gérants dont mention ci-avant resteront annexée présent acte.

Suite aux cessions actées ci-avant, le capital souscrit de la Société est désormais réparti comme suit:



1. Monsieur Fabian HIRTZ, prénommé,	50 parts sociales
2. Monsieur Jacques DELTENRE, prénommé,	50 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Assemblée générale extraordinaire

Suite à la constatation des cessions de parts sociales actée ci-avant, les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 100.000 (cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 112.500 (cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 800 (huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingtcinq euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

De l'accord unanime de tous les associés les 800 (huit cents) parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées comme suit:

- 1. Monsieur Fabian HIRTZ, déclare souscrire à 400 (quatre cents) parts sociales et les libérer moyennant un apport en numéraire de EUR 50.000 (cinquante mille euros),
- 2. Monsieur Jacques DELTENRE, déclare souscrire à 400 (quatre cents) parts sociales et les libérer moyennant un apport en numéraire de EUR 50.000 (cinquante mille euros).

Les 800 (huit cents) nouvelles parts ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 112.500 (cent douze mille cinq cents euros) représenté par 900 (neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

Les associés prennent acte de et décident d'accepter la démission de Monsieur Michel THOMAS, en sa qualité de gérant administratif, et lui accordent décharge totale pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Fabian HIRTZ, administrateur de société, né le 16 septembre 1971 à Messancy (Belgique), demeurant au 8, rue d'Armagh B-6780 MESSANCY, comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée,

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 7 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 7. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, en cas de gérant unique, par la signature individuelle du gérant unique, ou encore par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, est évalué à EUR 1.600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. HIRTZ, J. DELTENRE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015045994/93.

(150052186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Art Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 169.984.

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Madame Nancy Carine WILLOT, entrepreneuse, née le 24 décembre 1972 à Libramont (Belgique), demeurant à B-6840 Neufchâteau, Les Enclos du Ruisseau 55;
- 2) Monsieur Simon CHAIDRON, entrepreneur, né le 7 octobre 1976 à Libramont (Belgique), demeurant à B-6840 Neufchâteau, Les Enclos du Ruisseau 55.

Lesquels comparants se déclarant être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée Art Jardin S.à r.l., avec siège social à L-8472 Eischen, 47, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B169984 constituée suivant acte reçu par Maître Émile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2012, acte publié au Mémorial C numéro 1959 du 07 août 2012.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués en renonçant expressément à toutes les formalités de convocation.

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

Deuxième résolution:

Suite à cette résolution, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Le siège social est fixé dans la commune de Rambrouch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Nancy Carine WILLOT, Simon CHAIDRON, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 mars 2015. Relation: DAC/2015/4535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015046859/37.

(150054275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Aquador S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4964 Clemency, 34a, rue de Grass.

R.C.S. Luxembourg B 165.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2015047586/10.

(150054551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck